Don de restes alimentaires à une association - CH de St Pons de Thomières

Sanitaire

Date de publication : 22 octobre 2025

Généralités

Objectif :

Recyclage des biodéchets (restes alimentaires) gratuitement.

Don de restes alimentaires à une association de chasseurs pour nourrir leurs chiens.
Lors de la plonge, les restes sont déposés dans des seaux en plastique. L'association vient les collecter deux fois par semaine et restitue les seaux propres à chaque passage.

Etapes de mise en oeuvre

1. Prise de contact avec l'association de chasseurs pour obtenir un engagement dans la durée.

2. L'association sollicite la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) afin d'obtenir l'autorisation de collecter les restes alimentaires auprès de l'hôpital.

3. La DDPP émet un arrêté préfectoral autorisant la collecte.

4. Signature d'une convention entre l'hôpital et l'association de chasseurs.

5. Collecte régulière des biodéchets par l'association.

Essaimage

Les principaux leviers

Présence d'une association locale de chasseurs.

Les principaux freins

1. Pérennité de l'organisation (surtout durant les congés)
2. Formalités administratives
3. Changement de pratique (nouvelle organisation)

Témoignages

> *Face à la difficulté de trouver des prestataires pour l'enlèvement de nos biodéchets, en raison de notre situation géographique, nous avons trouvé une solution qui satisfait tout le monde. C'est du gagnant-gagnant, et cela fonctionne plutôt bien. Seul le délai de mise en place a été un peu long.*
>
> **Christine ESPEZEL, Responsable restauration**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

julien.bestion@ch-albi.fr

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 janvier 2025

Durée du projet : 5 mois

CH de St Pons de Thomières 34220

Type de structure : Sanitaire / Public

Obligation réglementaire : Oui

Tri des biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Déclenchement
Le Centre Hospitalier de Saint-Pons-de-Thomières, situé en zone rurale, n'a pas trouvé de prestataire pour la collecte des biodéchets, et l'achat d'un composteur s'est révélé trop onéreux.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

7/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

De l'organisation.

A considérer

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Peu

Des compétences en interne

Peu

Des compétences externes (prestations externes)

Peu

Des équipements, du matériel

Achats de seaux en plastique et d'un réfrigérateur dédié.

Peu

Des financements (internes et externes)

Peu

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [] Administration
- [x] Services techniques
- [x] Professionnels
- [] Bénéficiaires
- [] Tutelles
- [x] Autres : Association de chasseurs

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les impacts

Sur l'environnement : Impacts positifs

Le tri des restes alimentaires est effectif, ce qui permet de mettre fin à l'enfouissement des restes alimentaires.

Sur les professionnels : Impacts positifs

Cela redonne du sens au métier d'hôtelier de la santé.

Sur les usagers : Impacts positifs

Lien entre l'Hôpital et l'association.

Sur l'organisation : Pas d'impacts

Mise en place de seaux pour la récupération.

Sur le médico-économique : Impacts positifs

La collecte des biodéchets par un prestataire aurait été payante, avec une dépense estimée à environ 12 000 € par an pour 20 tonnes de biodéchets.
De plus, le Centre Hospitalier est situé à 1h45 du site de traitement, rendant la solution logistique peu viable.
La seconde option, l'achat d'un composteur, représentait un coût d'environ 20 000 € à l'achat, sans inclure les dépenses liées à l'énergie et à la main-d'œuvre.